



**AUTORISATION D'OCCUPATION**  
sur le Domaine Public Maritime

Envoyé en préfecture le 05/02/2020  
Reçu en préfecture le 05/02/2020  
Affiché le 06/02/2020  
ID : 050-200067205-20200131-P30\_2020-AR

**PORT DIELETTE**

Bureau du Port, Terre-plein Est, 50340 TREAUVILLE  
Tél. 02.33.53.68.78 Courriel : portdielette@cc-lespieux.com

Entre	Le Demandeur
<b>Raison sociale ou dénomination commerciale :</b> Maison LOUAT	
<b>Nom, prénom du responsable :</b> Monsieur Stéphane LOUAT	
<b>Adresse :</b> 46 Hameau de la Mare – 50 340 TREAUVILLE _____	
<b>Téléphone :</b> 06 09 49 24 22 <b>Courriel :</b> golouat@gmail.com	
<b>Superficie de l'emplacement / surface :</b> 100 m <sup>2</sup>	
<b>Période d'occupation :</b> du 1 <sup>er</sup> Juillet au 31 août 2020 inclus,	
<b>Lieu :</b> Zone 6 « Pied de Falaise » du Domaine Public Maritime	
<b>Type d'activité :</b> Installation d'un point de vente Confiseries, gaufres, crêpes, croustillons, glaces, frites et pizzas. _____	
<p>➤ Je m'engage à occuper l'emplacement convenu et à le rendre libre et propre à la date définie.</p> <p>➤ J'ai bien noté que le tarif de mise à disposition de l'emplacement, pour l'année 2020, est de 4,69 € (Quatre euros et soixante-et-un centimes) par mois, le mètre carré occupé, hors T.V.A.. Conformément aux tarifs 2019, la facturation des emplacements se fait au mois (réf. : DEL2019-130 du 24/09/2019).</p> <p>➤ Je joins, au présent courrier, copie de mon assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les risques susceptibles de survenir dans l'exercice de mon activité au Port de Diélette.</p> <p>➤ J'ai pris connaissance du règlement intérieur et du règlement particulier de police du Port et m'engage à les respecter.</p>	
<b>Fait à</b> _____ <b>le</b> _____ .	
<b>Signature :</b>	

Et	Cadre réservé à l'administration
	<b>Le Gestionnaire du Port</b>
<b>Demande acceptée</b> <input type="checkbox"/>	<b>Demande refusée</b> <input type="checkbox"/>
<b>Observations :</b> _____ _____ _____	
<b>Fait à Tréauville, le</b> _____ .	
<b>Signature du gestionnaire :</b> Le Président de la Commission de Territoire des Pieux Johan DENIAUX	